Nations Unies A/64/574

Assemblée générale

Distr. générale
14 décembre 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session
Point 131 de l'ordre du jour
Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009

Second rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné un avant-tirage du second rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 de l'Organisation des Nations Unies (A/64/545). Dans le cadre de cet examen, il s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont apporté des compléments d'informations et des éclaircissements.

2. **Le Comité consultatif sait gré au Secrétaire général d'avoir présenté le second rapport sur l'exécution du budget-programme plus tôt que dans le passé, comme il l'avait recommandé (A/62/589, par. 2), pour le mettre à la disposition des États Membres en temps voulu aux fins de l'examen du projet de budget-programme pour l'exercice 2010-2011. Le Comité est d'avis que le second rapport sur l'exécution du budget-programme serait, pour les États Membres qui doivent passer en revue les aspects financiers de l'exécution du budget, un instrument plus utile en matière de responsabilisation et de contrôle s'il contenait des analyses plus poussées des données ainsi que des tendances qui s'en dégagent sur plusieurs exercices biennaux**.

3. Le montant définitif des dépenses et des recettes prévues pour l'exercice biennal 2008-2009 est calculé en se fondant sur les dépenses effectives des 21 premiers mois de l'exercice biennal et les projections pour les trois mois restants, sur l'évolution des taux d'inflation et de change et sur les ajustements au coût de la vie qui ont été effectués, pour déterminer l'écart par rapport aux hypothèses retenues dans le premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/63/573).

4. Le Comité consultatif note que le montant définitif des dépenses et recettes prévues pour l'exercice biennal fait apparaître une diminution nette de 85,4 millions de dollars par rapport au montant révisé des crédits ouverts et des prévisions de recettes approuvé par l'Assemblée générale dans ses résolutions 63/264 A à C, 63/268 et 63/283. Les dépenses de l'exercice biennal 2008-2009 sont estimées à 4 792 400 000 dollars, soit une diminution de 92,8 millions de dollars (1,9 %) par

09-64807 (F) 151209 151209

rapport au montant révisé des crédits ouverts (4 885 200 000 dollars). Les recettes devraient s'établir à 550,5 millions de dollars, soit une diminution de 7,4 millions de dollars (1,3 %) par rapport au montant révisé des prévisions de recettes (557,9 millions de dollars). Des chiffres détaillés sont présentés au tableau 1 du second rapport.

5. La diminution nette de 85,4 millions de dollars représente le résultat net de divers éléments : a) des dépenses additionnelles estimées à 36,9 millions de dollars imputables à l'évolution des taux de change (22,9 millions de dollars), des engagements de dépenses autorisés en vertu des dispositions de la résolution 62/249 relative aux dépenses imprévues et extraordinaires, ou à la suite de décisions d'organes directeurs (6,6 millions de dollars) et une diminution des recettes (7,4 millions de dollars), et b) une diminution des prévisions de dépenses de 122,3 millions de dollars due à l'évolution des taux d'inflation (27,9 millions de dollars) et à des variations du coût des postes et des ajustements apportés à d'autres objets de dépense sur la base des coûts effectifs prévus (94,4 millions de dollars).

6. Des explications concernant les prévisions de dépenses liées à l'évolution des taux de change et d'inflation sont données dans le rapport sur l'exécution du budget-programme, ainsi que des détails concernant les taux de change retenus dans le budget et les taux réalisés et des informations sur l'évolution des taux de change et d'inflation par lieu d'affectation (A/64/545, par. 8 à 15, tableaux 4 et 5, fig. I à III).

7. Comme il est indiqué dans le rapport sur l'exécution du budget-programme, les taux de change retenus étaient les taux effectifs pour la période allant de janvier à octobre 2009, et les taux de change d'octobre pour les mois de novembre et décembre 2009. Le montant effectif des dépenses à prévoir reflète l'affaiblissement du dollar des États-Unis pendant l'année 2009 par rapport aux taux de change retenus pour le calcul du montant révisé des crédits à ouvrir. Lors du calcul des crédits révisés pour 2009, on avait utilisé le taux de change de novembre pour tous les lieux d'affectation à l'exception de Port of Spain et Beyrouth, pour lesquels on avait retenu la moyenne des taux de change respectifs de l'année 2008 pour ces deux villes. Cette méthode avait été retenue car elle permettait d'aboutir au montant le plus bas pour chaque lieu d'affectation.

8. La majoration de 22,9 millions de dollars imputable à l'évolution des taux de change, mentionnée plus haut, est le résultat net de dépenses supplémentaires d'un montant total de 33,5 millions de dollars concernant huit lieux d'affectation (Bangkok, Beyrouth, Genève, Nairobi, La Haye, Santiago et Vienne et le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan), en partie compensées par les diminutions enregistrées pour trois lieux d'affectation (Addis-Abeba, Gaza et Mexico) pour un montant total de 10,6 millions de dollars. Ces modifications se répartissent comme suit :

(En millions de dollars des États-Unis)

Dépenses supplémentaires	
Franc suisse	18,7
Euro	6,9
Peso chilien	5,5
Shilling kényan	1,6

Baht thaï	0,6
Divers	0,2
Total partiel	**33,5**
Diminution des dépenses	
Birr éthiopien	(8,9)
Divers	(1,7)
Total partiel	**(10,6)**
Total	**22,9**

9. Aux termes de sa résolution 62/239 relative aux dépenses imprévues et extraordinaires, le Secrétaire général est autorisé à contracter des engagements, avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, dans les cas suivants : a) montants n'excédant pas 8 millions de dollars au total pour l'année considérée au titre du maintien de la paix et de la sécurité; b) engagements dont le Président de la Cour internationale de Justice atteste qu'ils ont trait à des dépenses imprévues de la Cour; et c) montants n'excédant pas 1 million de dollars au titre des mesures de sécurité.

10. Le montant total des dépenses supplémentaires ainsi engagées par le Secrétaire général s'élève à 6 636 700 dollars (A/64/545, par. 16 à 36 et tableau 7) et représente le résultat net des éléments ci-après :

a) Montant net des engagements dont le Secrétaire général a attesté qu'ils avaient trait au maintien de la paix et de la sécurité (3 422 600 dollars), concernant :

i) Le chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme (2 986 300 dollars) pour la Commission d'enquête sur Gaza, le Groupe d'experts sur la République démocratique populaire de Corée, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'assistance au Pakistan, l'appui au dialogue à Madagascar et le Conseiller spécial auprès du Groupe d'amis du Pakistan démocratique;

ii) Le chapitre 5 (Opérations de maintien de la paix) du budget-programme (436 300 dollars), au titre de l'arrangement de l'ONU à l'appui des discussions internationales de Genève et du mécanisme conjoint de prévention des incidents et d'intervention;

b) Engagements dont le Président de la Cour internationale de Justice a attesté qu'ils avaient trait à des dépenses imprévues de la Cour (410 000 dollars) au titre du paiement de la pension, des frais de voyage et de déménagement et de l'indemnité d'installation de membres de la Cour;

c) Engagements de dépenses d'un montant total de 2 804 100 dollars découlant de décisions d'organes directeurs :

i) Engagements d'un montant brut de 1 936 400 dollars (montant net : 1 849 800 dollars) pour la construction de locaux supplémentaires à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique prévus par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 2008-2009, comme il y avait été autorisé par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/238, en raison des retards

enregistrés dans l'exécution du projet, ces engagements seront reconduits ultérieurement pour mener le projet à bien;

ii) Un montant estimatif brut de 867 700 dollars pour la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, tenue du 1er au 3 juin 2009, en application de la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/277.

11. En outre, des dépenses d'un montant net de 11 320 100 dollars ont été engagées, par le Secrétaire général, en vertu du pouvoir discrétionnaire limité qui lui a été accordé par la résolution 62/283 pour l'exécution des budgets, pour le progiciel de gestion intégré (2 764 000 dollars) et pour la gestion de la continuité opérationnelle, y compris en cas de pandémie de grippe (8 556 100 dollars). Ces dépenses ont été financées en utilisant les économies réalisées aux chapitres 2, 5, 9, 17, 21, 23 et 27 du budget-programme.

12. Le Comité consultatif note au paragraphe 27 du rapport que le Secrétaire général compte proposer le maintien de cette modalité, qui lui permet de disposer d'un pouvoir discrétionnaire limité, et soumettre à la soixante-quatrième session un rapport détaillé sur cette expérience, autorisée par l'Assemblée générale à la section III de sa résolution 60/283. Le Comité consultatif fera connaître ses observations concernant l'utilisation de cette modalité par le Secrétaire général pendant l'exercice biennal en cours dans son rapport sur la question.

13. Une diminution de 94 400 000 dollars est prévue concernant les dépenses liées à l'occupation des postes et d'autres facteurs : a) écart entre les taux de vacance de postes réalisés et ceux qui avaient été retenus pour le calcul du montant révisé des crédits à ouvrir; b) écarts entre le coût effectif moyen des traitements et des dépenses communes de personnel et les coûts standard utilisés pour le calcul des crédits révisés; c) ajustements apportés à des objets de dépense autres que le coût des postes, en fonction des besoins effectifs ou à prévoir jusqu'à la fin de l'exercice biennal. On trouvera des détails à ce sujet aux paragraphes 37 à 61 du rapport sur l'exécution du budget-programme (A/64/545).

14. Les taux de vacance de postes prévus au budget de l'exercice biennal 2008-2009, s'agissant des postes permanents, étaient de 6,5 % pour les postes d'administrateur et de 3,5 % pour les postes d'agent des services généraux. Or le taux moyen de vacance de postes est passé de 8,2 % en 2008 à 8,9 % en 2009 pour la catégorie des administrateurs et de 3,2 % en 2008 à 3,7 % en 2009 pour la catégorie des services généraux. Il est également indiqué dans le rapport que des taux de vacance de postes élevés, soit 50 % pour la catégorie des administrateurs et 35 % pour la catégorie des services généraux, ont été appliqués dans le cas des chapitres pour lesquels de nouveaux postes venaient d'être approuvés, par exemple pour l'administration de la justice (résolution 63/228), pour la réalisation d'activités liées au développement (résolution 63/260) et pour renforcer le Département des affaires politiques (résolution 63/261).

15. Le Comité consultatif prend note de la diminution des dépenses en ce qui concerne les postes inscrits au budget. Alors que le montant révisé des crédits ouverts s'établissait à 2 286 471 900 dollars, le montant définitif proposé s'élève à 2 197 505 400 dollars, soit une diminution de 88 966 500 dollars. Le Comité note que lorsque les taux de vacance de postes sont plus élevés que ceux qui avaient été prévus, les incidences sur le budget sont importantes, et, comme il l'avait déjà

signalé, des efforts devraient être faits pour suivre de près les hypothèses budgétaires afin d'éviter des écarts sensibles entre les taux prévus au budget et les taux réalisés (A/62/589, par. 13).

16. On trouvera dans le tableau 1, qui a été établi sur la base des renseignements fournis au Comité sur sa demande, un récapitulatif des postes approuvés au titre du budget ordinaire qui étaient toujours vacants au 31 octobre 2009.

Tableau 1
Postes approuvés au titre du budget ordinaire non pourvus au 31 octobre 2009

Chapitre du budget	*Postes vacants*	*Adminis-trateurs*	*Agents des services généraux*	*Classe*[a]
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	18	13	5	2 D-1, 6 P-5, 1 P-4, 4 P-3, 2 G(AC), 3 AL
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	95	56	39	1 D-2, 1 D-1, 5 P-5, 20 P-4, 24 P-3, 5 P-2/1, 1 G(1eC), 35 G(AC), 3 CM
3. Affaires politiques	44	34	10	1 D-1, 5 P-5, 9 P-4, 13 P-3, 6 P-2/1, 1 G(1eC), 6 G(AC), 2 ASS, 1 SM
4. Désarmement	2	1	1	1 P-5, 1 G(AC)
5. Opérations de maintien de la paix	48	8	40	1 D-2, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 2 P-2/1, 1 G(AC), 39 SM
6. Utilisations pacifiques de l'espace	1	1	–	1 P-3
7. Cour internationale de Justice	3	3	–	2 P-4, 1 P-3
8. Affaires juridiques	3	1	2	1 P-3, 2 G(AC)
9. Affaires économiques et sociales	44	28	16	6 D-1, 4 P-5, 7 P-4, 6 P-3, 5 P-2/1, 2 G(1eC), 14 G(AC)
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	4	4	–	1 P-5, 3 P-4
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	11	10	1	1 SGA, 1 P-5, 3 P-4, 5 P-3, 1 G(AC)
12. Commerce et développement	21	18	3	4 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 6 P-3, 3 P-2/1, 1 G(1eC), 2 G(AC)
17. Développement économique et social en Afrique	66	51	15	14 P-5, 16 P-4, 14 P-3, 7 P-2/1, 2 G(AL), 13 AN
18. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	35	25	10	1 D-1, 7 P-5, 6 P-4, 9 P-3, 2 P-2/1, 9 G(AL), 1 AN
19. Développement économique en Europe	11	8	3	3 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 2 P-2/1, 1 G(1eC), 2 G(AC)

Chapitre du budget	*Postes vacants*	*Adminis-trateurs*	*Agents des services généraux*	*Classe*[a]
20. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	23	20	3	1 D-1, 4 P-5, 6 P-4, 6 P-3, 3 P-2/1, 3 G(AL)
21. Développement économique et social en Asie occidentale	32	28	4	1 D-2, 5 P-5, 10 P-4, 7 P-3, 5 P-2/1, 3 G(AL), 1 AN
23. Droits de l'homme	53	44	9	1 D-1, 10 P-5, 18 P-4, 10 P-3, 5 P-2/1, 9 G(AC)
24. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	1	1	–	1 SSG
25. Réfugiés de Palestine	10	9	1	1 P-5, 4 P-4, 4 P-3, 1 G(AC)
26. Aide humanitaire	2	2	–	1 D-2, 1 D-1
27. Information	30	11	19	3 D-1, 2 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 1 P-2/1, 13 G(AC), 5 G(AL), 1 AN
28. Services de gestion et d'appui	33	11	22	2 P-4, 3 P-3, 6 P-2/1, 1 G(1eC), 17 G(AC), 4 CM
29. Contrôle interne	17	14	3	1 D-1, 2 P-5, 5 P-4, 3 P-3, 3 P-2/1, 3 G(AC)
33. Sûreté et sécurité	20	3	17	2 P-3, 1 P-2/1, 1 G(AC), 1 ASS, 15 G(AC)
36. Bureau des technologies de l'information et des communications	16	12	4	1 D-1, 3 P-5, 7 P-3, 1 P-2/1, 4 G(AC)
Total partiel	**643**	**416**	**227**	**1 SGA, 1 SSG, 4 D-2, 23 D-1, 77 P-5, 120 P-4, 133 P-3, 57 P-2/1, 7 G(1eC), 114 G(AC), 7 CM, 3 ASS, 40 G(AL), 40 SM, 16 AN**
Chapitre 3 des recettes – Services destinés au public	12	2	10	1 P-4, 1 P-3, 2 G(1eC), 8 G(AC)
Total	**655**	**418**	**2337**	**1 SGA, 1 SSG, 4 D-2, 23 D-1, 77 P-5, 121 P-4, 134 P-3, 57 P-2/1, 9 G(1eC), 122 G(AC), 7 CM, 3 ASS, 40 G(AL), 40 SM, 16 AN**

[a] Les abréviations suivantes ont été utilisées dans le tableau : SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général; G(1eC) = agent des services généraux (1e classe); G(AC) = agent des services généraux (Autres classes); AL = agent local; AN = administrateur recruté sur le plan national; SM = agent du Service mobile; ASS = agent du Service de sécurité; CM = agent des corps de métier.

17. Le Comité consultatif a été informé que les taux de vacance de postes continuaient d'être plus élevés que prévu en raison des délais requis pour pourvoir un poste (voir par. 18 ci-après). **Le Comité constate qu'il n'y a eu aucune amélioration au fil des années pour ce qui est des délais d'attribution des postes et que le rapport entre les taux de vacance effectifs et les taux prévus aux fins du budget est toujours sensiblement le même. Dans le même temps, le Secrétariat continue, à chaque exercice biennal, de demander la création de nouveaux postes, ce qui montre que les demandes de postes et les taux de vacance prévus dans le budget ne reposent pas sur des hypothèses réalistes. Le Comité est préoccupé par les incidences financières de cette pratique et estime**

qu'il convient de renforcer le contrôle budgétaire dans ce domaine. Le Comité demande que les hypothèses de planification utilisées, dans le cadre du processus décisionnel relatif aux propositions budgétaires, en vue de déterminer s'il convient ou non de maintenir des postes existants ou de créer de nouveaux postes, soient plus réalistes afin d'éviter que les taux de vacance de postes soient systématiquement plus élevés que ceux prévus aux fins du budget.

18. À cet égard, le Comité consultatif rappelle les observations qu'il a formulées au paragraphe 44 de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 (A/64/7). À l'époque, le Comité avait été informé que les taux de vacance retenus aux fins du budget étaient sous-évalués du fait que, aux fins de l'établissement du budget, un poste était considéré comme « vacant » uniquement si personne ne l'occupait, et que, dans le contexte de la gestion des ressources humaines, on entendait par « poste vacant » un poste ouvert au recrutement ou à l'affectation d'un fonctionnaire, selon la définition donnée au paragraphe 3.1 de l'instruction administrative ST/AI/1997/7. Le Comité avait par ailleurs constaté qu'aucune entité du Secrétariat n'avait une image exacte des postes réellement vacants, et avait indiqué qu'il comptait que cette lacune serait rapidement comblée grâce à des mesures telles que l'introduction du progiciel de gestion intégré.

19. Les crédits avaient également été sous-utilisés au titre des objets de dépense suivants : consultants et experts (3 528 500 dollars); services contractuels (10 929 000 dollars); fournitures et accessoires (3 253 400 dollars); amélioration des locaux (841 500 dollars); et dépenses diverses (29 966 800 dollars). Des dépassements avaient par ailleurs été constatés, notamment, en ce qui concerne les objets de dépense suivants : autres dépenses de personnel (22 811 900 dollars); voyages du personnel (10 810 900 dollars); dépenses générales de fonctionnement (3 511 100 dollars), mobilier et matériel (4 252 100 dollars); et subventions et contributions (3 233 600 dollars). **Le Comité consultatif est d'avis que, pour renforcer le contrôle budgétaire et assurer la transparence, des explications sur les raisons des écarts entre les dépenses prévues et les dépenses effectives devraient être données dans les prochains rapports sur l'exécution du budget**.

20. Les dépenses prévues au titre des frais de voyage du personnel se chiffrent à 76 602 400 dollars tous chapitres du budget confondus, ce qui représente une augmentation nette de 10 810 900 dollars (16 %) par rapport au montant révisé du crédit ouvert, à savoir 65 791 500 dollars (A/64/545, par. 50 a) à i), et tableau 2).

21. Le Comité consultatif rappelle qu'au cours de l'exercice biennal 2006-2007, les dépenses relatives aux voyages du personnel pour un certain nombre de chapitres du budget ont dépassé le montant des crédits ouverts de plus de 25 % (A/62/589, par. 14). On trouvera dans le tableau 2 une comparaison entre les dépassements de crédits relatifs à l'exercice biennal 2006-2007 et ceux qui se rapportent à l'exercice en cours.

Tableau 2
Comparaison des dépassements de crédits au titre des voyages du personnel

	Chapitre du budget	*Dépassement 2006-2007 (Pourcentage)*	*Montant révisé des crédits couverts pour 2008-2009*	*Montant définitif des crédits ouverts pour 2008-2009 (estimation)*	*2008-2009 Dépassement/ sous-utilisation des crédits ouverts*	*Variation entre 2006-2008 et 2008-2009*
			(Milliers de dollars É.-U.)		*(Pourcentage)*	
1.	Politique, direction et coordination d'ensemble	42,2	3 576,1	5 205,5	45,6	3,4
2.	Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	51	330,3	773,5	134	83
4.	Désarmement	56	333,9	464,9	39	(16,8)
10.	Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	68,8	192,4	213,1	11	(57,8)
11.	Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	[a]	446,6	661,1	48	[a]
21.	Développement économique et social en Asie occidentale	26,4	627,8	829,4	32	5,6
23.	Droits de l'homme	[a]	3 054,0	4 611,3	51	[a]
28A.	Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	252,1	66,4	545,2	721	468,9
28B.	Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	33,6	280,7	151,8	(46)	(79,6)
28C.	Bureau de la gestion des ressources humaines	133,9	732,4	962,1	31	(102,9)
28E.	Administration, Genève	157,5	89,9	278,0	209	51,5
28F.	Administration, Vienne	123,1	34,3	73,8	115	(8,1)
33.	Sûreté et sécurité	61	1 708,4	3 752,9	119,7	58,7

[a] Chapitre figurant pour la première fois dans le tableau. Il n'était pas mentionné dans le rapport précédent du Comité (voir A/62/589, par. 14), les dépassements relatifs aux voyages du personnel ayant été inférieurs à 25 % en 2006-2007.

22. Le Comité consultatif rappelle les observations qu'il a formulées au sujet des dépassements de crédits relatifs aux voyages du personnel (A/62/589, par. 15). Le Comité prend note des explications fournies aux alinéas a) à i) du paragraphe 50 du rapport sur l'exécution du budget, mais déplore que la situation dans l'ensemble ne se soit guère améliorée, sauf dans le cas des chapitres 4, 10, 28B, 28C et 28F, où des progrès ont été enregistrés à des degrés divers. **Le Comité demande donc à nouveau que les causes qui sont à l'origine des dépassements de crédits au titre des frais de voyage du personnel lorsqu'ils se produisent au cours d'exercices biennaux consécutifs soient analysées. En outre, il insiste une nouvelle fois sur la nécessité de maintenir les dépenses dans les limites du budget approuvé grâce à l'adoption de meilleures hypothèses de planification et de mécanismes de contrôle budgétaire plus rigoureux**.

23. Les engagements non réglés fin octobre 2009 s'élevaient à 212,2 millions de dollars (A/64/545, par. 62). Le Comité consultatif a été informé que le montant des engagements non réglés n'était pas directement comparable à celui indiqué dans les rapports sur l'exécution du budget des opérations de maintien de la paix, du fait des dates de publication des rapports sur l'exécution du budget de ces entités

respectives. Dans le cas des opérations de maintien de la paix, le montant des engagements non réglés indiqué dans le rapport est le montant définitif suite à la clôture de l'exercice. Les seules modifications pouvant être apportées au montant des engagements non réglés correspondent à des décaissements effectués au cours de l'exercice suivant, et ne peuvent entraîner qu'une réduction du montant indiqué dans le rapport. Dans le cas du deuxième rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2008-2009, le montant indiqué est celui des engagements non réglés au 31 octobre 2009, qui est susceptible d'évoluer au cours des trois mois restant à courir.

24. Au paragraphe 69 du rapport sur l'exécution du budget, le Secrétaire général indique que l'Assemblée générale, au paragraphe 4 de la section XII de sa résolution 63/263, a prié le Secrétaire général de comparer les méthodes d'actualisation des coûts appliquées par d'autres organisations internationales à celles utilisées par le Secrétariat, et de lui rendre compte à ce sujet dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009. Le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination a été prié de procéder à l'examen de la question pour mettre à jour les principaux éléments de la première édition de son rapport sur les pratiques budgétaires des organismes des Nations Unies (CEB/2003/HLCM/21). La deuxième édition de l'étude (CEB/2009/HLCM/FB/14), à laquelle ont contribué 16 organismes du système des Nations Unies, met à jour les principaux éléments du rapport publié en 2003 et élargit la portée de l'étude précédente, en s'intéressant plus particulièrement aux méthodes utilisées pour actualiser les coûts pendant l'exercice (méthodes d'actualisation des coûts), aux liens entre planification, programmation et budgétisation, et à la transition vers la budgétisation axée sur les résultats. Comme il est indiqué dans le rapport sur l'exécution du budget, la méthode d'actualisation des coûts appliquée par l'Organisation des Nations Unies pour l'élaboration du budget-programme de l'exercice 2008-2009 est la même que celle utilisée pour les exercices biennaux précédents, que l'Assemblée générale avait approuvée dans sa résolution 47/212 A. Selon cette méthode, l'actualisation consiste à revoir le budget pour apporter des ajustements aux crédits ouverts du fait des variations des taux de change utilisés pour les opérations des Nations Unies, des taux d'inflation effectivement enregistrés et de modifications des coûts salariaux moyens et des taux de vacance de postes initialement prévus. Le budget-programme est actualisé à quatre reprises pendant l'exercice biennal. Le Comité consultatif prend note des explications fournies dans le rapport du Secrétaire général au sujet de la méthode d'actualisation des coûts (A/64/545, par. 69 à 74).

25. Le Comité consultatif a reçu, à sa demande, un tableau indiquant le montant des ajustements aux différentes étapes de l'actualisation des coûts, pour chaque exercice biennal compris entre 1996-1997 et 2008-2009 (voir tableau 3).

Tableau 3
Ajustements apportés aux différentes étapes de l'actualisation des coûts, par exercice biennal
(En millions de dollars des États-Unis)

Exercice biennal	*Actualisation des coûts présentée dans le projet de budget-programme*[a]	*Actualisation des coûts au moment de l'ouverture de crédits initiale*[b, c]	*Actualisation des coûts présentée dans le premier rapport sur l'exécution du budget*[b, d]	*Actualisation des coûts présentée dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget*[b, e]	**Total, actualisation des coûts**
1996-1997	176,9	89,9	(39,5)	(47,7)	**179,6**
1998-1999	103,7	(113,7)	(56,3)	(19,2)	**(85,5)**
2000-2001	119,8	(87,6)	(49,9)	19,6	**1,8**
2002-2003	129,3	35,3	113,3	66,9	**344,8**
2004-2005	152,4	150,5	123,9	38,4	**465,2**
2006-2007	195,3	(52,8)	66,7	33,4	**242,6**
2008-2009	200,4	43,7	179,4	(5,0)	**418,5**

[a] Les ajustements au titre de l'actualisation des coûts correspondent aux changements calculés sur la base des hypothèses formulées lors de la phase précédant l'exercice budgétaire.

[b] Projet de budget-programme pour les exercices biennaux 1996-1997 [A/50/6 (Part one)]; 1998-1999 [A/52/6 (Part one) i)]; 2000-2001 [A/54/6 (Part one) i)]; 2002-2003 [A/56/6 (Introduction)]; 2004-2005 [A/58/6 (Introduction)]; 2006-2007 [A/60/6 (Introduction)] et 2008-2009 (A/62/6 (Introduction) et Corr.1).

[c] Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation, pour les exercices biennaux 1996-1997 (A/C.5/50/38); 1998-1999 (A/C.5/52/34); 2000-2001 (A/54/623/Add.1 et Corr.1); 2002-2003 (A/56/659); 2004-2005 (A/58/528); 2006-2007 (A/60/599) et 2008-2009 (A/62/587).

[d] Premier rapport sur l'exécution du budget-programme des exercices biennaux 1996-1997 (A/C.5/51/138); 1998-1999 (A/53/693); 2000-2001 (A/55/645/Add.1); 2002-2003 (A/57/616); 2004-2005 (A/59/578); 2006-2007 (A/61/593) et 2008-2009 (A/63/573).

[e] Deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme des exercices biennaux 1996-1997 (A/C.5/52/32 et Corr.1); 1998-1999 (A/54/631 et Corr.1); 2000-2001 (A/56/674 et Corr.1); 2002-2003 (A/58/558); 2004-2005 (A/60/572); 2006-2007 (A/62/575) et 2008-2009 (A/64/545).

26. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prenne note du deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 (A/64/545)**.